

■ Coup de Pouce Pompe à chaleur air/eau

Nouveau dispositif à compter du 1^{er} janvier 2026



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



Le 78^{ème} Arrêté modifie les modalités du Coup de Pouce Chauffage (BAR-TH-171) pour la PAC air/eau, à compter du 1^{er} janvier 2026



Date limite d'engagement des opérations (c'est-à-dire signature du devis) au 31/12/2030.



Opération réservée aux **logements occupés à titre de résidence principale**, exclusion des résidences secondaires.*



La bonification Coup de pouce Chauffage nouvelle formule multiplie par 5 le gisement de la fiche CEE. 2 catégories de revenus (Précaire et Classique).



Comme précédemment, l'équipement installé vient en **remplacement d'une chaudière individuelle au fioul, gaz ou charbon.**

4

**critères
de calcul
des primes :**

- 1 La zone géographique
- 2 Les revenus
- 3 La surface à chauffer
- 4 La performance des équipements



Principales mesures de l'Arrêté :

■ De nouvelles obligations et justificatifs :

- N° de modèle de la PAC sur l'Attestation l'Honneur
- Remise d'une **Note de Dimensionnement au Bénéficiaire dès la signature du devis**, Si nécessaire, la note devra être mise à jour à l'achèvement des travaux.

■ Le cumul de la fiche CEE PAC air/eau n'est plus possible avec les fiches CEE suivantes :

- BAR-TH-101 Chauffe-eau solaire individuel
- BAR-TH-143 Système solaire combiné (déjà effectif)
- BAR-TH-148 Chauffe-eau thermodynamique à accumulation
- BAR-TH-168 Dispositif solaire thermique

■ L'Efficacité Énergétique Saisonnière (ETAS) prise en compte est celle centralisée par le Registre Européen de l'Étiquetage Énergétique des produits EPREL <https://eprel.ec.europa.eu/screen/product/spaceheaters>.

■ La surface chauffée doit prendre en compte la surface habitable au sens du Code de la construction et de l'habitation (R. 156-1) chauffée par la PAC et correspondant aux surfaces des pièces disposant d'un émetteur de chaleur.

■ En cas de mise en place d'un système déporté (préparateur ECS, ballon tampon..., ne peut pas être chauffe-eau thermodynamique), celui-ci doit être de même marque que la PAC et disposer d'une résistance électrique mais pas pour le chauffage de l'ECS.

■ Pour les PAC produisant le **chauffage et l'eau chaude sanitaire**, ou les pompes à chaleur associées à un système déporté, la pompe à chaleur installée doit être d'application moyenne ou haute température et avec un ETAS à 55°C.

■ Les contrôles sur chantier s'intensifient.

* En cas de non-dépose d'une chaudière ou d'un propriétaire en résidence secondaire, seuls les CEE non bonifiés sont envisageables.

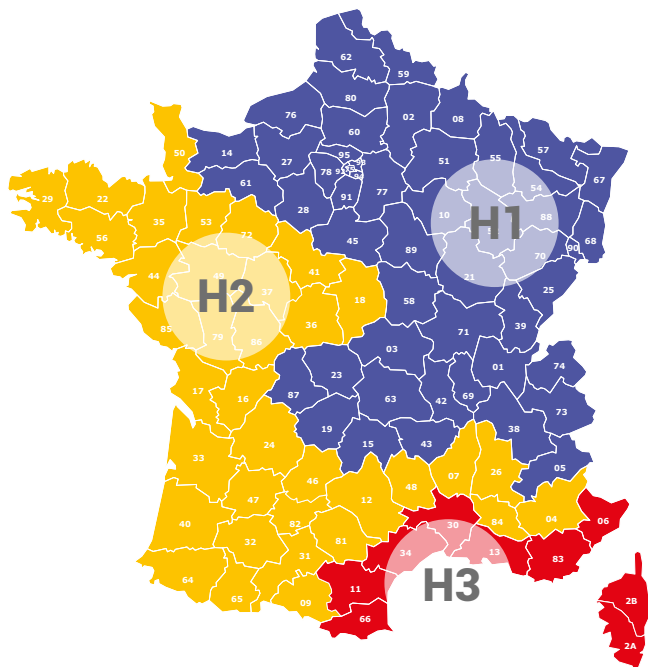
Exemples de calculs - Prime Coup de Pouce CEE

Simulations réalisées pour une maison individuelle

Zone	ETAS	Surface chauffée	PRÉCAIRE	CLASSIQUE
H1	111 % ≤ ETAS < 140 %	S < 70 m²	3 272,40 €	1 977,08 €
		70 ≤ S < 90 m²	4 581,36 €	2 767,91 €
		90 ≤ S	6 544,80 €	3 954,15 €
	140 % ≤ ETAS	S < 70 m²	3 931,20 €	2 375,10 €
		70 ≤ S < 90 m²	5 503,68 €	3 325,14 €
		90 ≤ S	7 862,40 €	4 750,20 €
H2	111 % ≤ ETAS < 140 %	S < 70 m²	2 727,00 €	1 647,56 €
		70 ≤ S < 90 m²	3 817,80 €	2 306,59 €
		90 ≤ S	5 454,00 €	3 295,13 €
	140 % ≤ ETAS	S < 70 m²	3 276,00 €	1 979,25 €
		70 ≤ S < 90 m²	4 586,40 €	2 770,95 €
		90 ≤ S	6 552,00 €	3 958,50 €
H3	111 % ≤ ETAS < 140 %	S < 70 m²	1 908,90 €	1 153,29 €
		70 ≤ S < 90 m²	2 672,46 €	1 614,61 €
		90 ≤ S	3 817,80 €	2 306,59 €
	140 % ≤ ETAS	S < 70 m²	2 293,20 €	1 385,48 €
		70 ≤ S < 90 m²	3 210,48 €	1 939,67 €
		90 ≤ S	4 586,40 €	2 770,95 €

* PRÉCAIRE = catégorie **bleu**; CLASSIQUE = **jaune, violet, rose**

Zones climatiques



Barèmes susceptibles d'évoluer.

**Utilisez de préférence
notre simulateur en ligne :**

https://www.rexel.fr/frx/services/safir/similuez_vos_primes

SAFIR HABITAT
SERVICE ET ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION
by Rexel

Le programme SAFIR Habitat by Rexel* accompagne les installateurs RGE pour valoriser les aides CEE et MaPrimeRénov'. Nous vous apportons un support administratif et vous avançons les primes !

Contactez-nous : safir@rexel.fr

Document à caractère informatif, non contractuel. Des changements réglementaires ou autres sont susceptibles d'être apportés à tout moment.

*Conditions d'éligibilité au programme SAFIR sur demande.

rexel.fr

Siège social : REXEL FRANCE - 13 bd du Fort de Vaux - CS60002 - 75838 PARIS
SAS au capital de 41 940 672 Euros - RCS Paris 309 304 616 - janvier 2026

REXEL